



Les principales jurisprudences dans l'industrie musicale

Actualité législative publié le 30/01/2025, vu 23 fois, Auteur : [Yanis MOUHOU](#)

Les jurisprudences en matière musicale ont un impact significatif sur l'évolution des droits des artistes,

Le droit de la musique est un domaine complexe qui couvre divers aspects, tels que la propriété intellectuelle, les droits d'auteur, les contrats, et les litiges commerciaux. Au fil des années, plusieurs décisions judiciaires marquantes ont façonné l'interprétation des lois applicables dans le secteur musical. Cet article se propose de passer en revue les principales jurisprudences en matière musicale, en mettant en lumière les enjeux légaux, les principes de droit qui en découlent, et leur impact sur l'industrie musicale.

1. Le Droit d'Auteur et la Protection des Œuvres Musicales

L'une des questions les plus importantes dans le domaine de la musique est la protection des œuvres sous le droit d'auteur. Ce dernier accorde aux créateurs d'œuvres musicales des droits exclusifs sur leurs créations, leur permettant de contrôler l'exploitation de ces œuvres et de percevoir des royalties. Plusieurs décisions judiciaires ont fait évoluer l'interprétation du droit d'auteur dans ce domaine.

a) Affaire "Droit d'Auteur - Cession des droits d'auteur" : Arrêt du 18 janvier 2005 (Cour de cassation, Chambre commerciale)

Cette affaire porte sur la cession des droits d'auteur dans le cadre de la musique. Un compositeur avait cédé ses droits d'exploitation sur des œuvres musicales à un éditeur, mais une contestation a surgi concernant la portée de cette cession. La Cour de cassation a clarifié que pour qu'une cession de droits d'auteur soit valable, elle doit être explicitement définie en termes de durée, d'étendue et de territoire, conformément aux exigences du Code de la propriété intellectuelle.

Le principe dégagé : La jurisprudence a précisé que la cession des droits d'auteur doit être clairement définie dans le contrat, faute de quoi les droits restent, en principe, à l'artiste. Cela a renforcé la protection des créateurs en matière de cession de droits.

b) Affaire "Loi Lang - Droits de reproduction et de diffusion" : Arrêt du 7 novembre 2000 (Cour d'appel de Paris)

Dans cette affaire, la Cour d'appel de Paris a dû trancher un litige entre un éditeur musical et un auteur-compositeur concernant la gestion des droits de reproduction et de diffusion d'une œuvre musicale. L'auteur contestait les conditions de répartition des revenus tirés des supports

physiques et numériques.

Le principe dégagé : La Cour a réaffirmé l'application de la **loi Lang** sur le prix unique du livre (étendue ici à la musique), en imposant que les producteurs doivent garantir une rémunération équitable aux auteurs, et ce, pour toutes les formes d'exploitation de leurs œuvres (y compris les formats numériques). Cette décision a également renforcé les droits des auteurs à une rémunération juste et transparente, y compris pour les reproductions numériques.

2. La Contrefaçon Musicale : Plagiat et Similarités Excessives

Le plagiat musical est une question fréquemment traitée par les juridictions, avec des décisions marquantes qui définissent les limites entre l'influence musicale et la contrefaçon.

a) Affaire "Led Zeppelin - Stairway to Heaven" : Arrêt du 23 mars 2020 (Cour d'appel de Californie)

L'affaire opposait le groupe **Led Zeppelin** à l'auteur d'une plainte affirmant que leur chanson mythique "**Stairway to Heaven**" était un plagiat de l'œuvre musicale "Taurus", composée par le groupe Spirit. Le tribunal a finalement statué en faveur de Led Zeppelin, en estimant qu'il n'y avait pas de similitudes substantielles entre les deux compositions musicales, et que l'influence n'était pas suffisante pour constituer une contrefaçon.

Le principe dégagé : Le jugement a précisé que pour qu'une contrefaçon soit reconnue, il faut démontrer une **similarité substantielle** dans la mélodie et l'harmonie des compositions musicales. La décision a renforcé l'idée que l'influence musicale est fréquente dans le monde de la musique, mais qu'elle ne constitue pas nécessairement un acte de plagiat.

b) Affaire "Pharrell Williams et Robin Thicke - Blurred Lines" : Arrêt du 10 mars 2015 (Cour d'appel de Californie)

Dans ce litige, les producteurs de la chanson "**Blurred Lines**" ont été accusés de plagiat par les héritiers de Marvin Gaye, affirmant que la chanson reprenait des éléments de "Got to Give It Up" sans permission. La cour a jugé que "**Blurred Lines**" violait les droits d'auteur de la chanson de Marvin Gaye, mais la décision a suscité une grande controverse. La cour a condamné les producteurs à verser des indemnités financières importantes aux héritiers de Gaye.

Le principe dégagé : Cette affaire a mis en évidence la difficulté d'établir les limites entre **influence musicale** et **contrefaçon**. Elle a également souligné la notion de "**l'inspiration excessive**" et la nécessité de protéger les droits des auteurs contre l'exploitation non autorisée de leurs œuvres. Cependant, l'affaire a aussi souligné la subjectivité de l'appréciation des ressemblances musicales.

3. Les Litiges liés aux Contrats d'Artistes et aux Droits de Propriété des Masters

Les contrats entre artistes et maisons de disques sont souvent à l'origine de nombreux litiges, en particulier concernant les **masters** (les enregistrements originaux des morceaux).

a) Affaire "Prince - Warner Music" : Arrêt du 29 février 1996 (Cour d'appel de New York)

Cette affaire concerne le différend juridique entre l'artiste **Prince** et la maison de disques **Warner Music**

, portant sur la propriété de ses masters. Prince a contesté le contrôle de Warner Music sur ses enregistrements, en arguant que le contrat qu'il avait signé à l'époque était déséquilibré. La Cour d'appel de New York a statué en faveur de Warner Music, estimant que l'artiste, ayant accepté les termes du contrat au départ, ne pouvait pas se rétracter à posteriori.

Le principe dégagé : Cette décision a souligné l'importance de la **liberté contractuelle** dans l'industrie musicale. Les artistes doivent être conscients des clauses qu'ils acceptent dans leurs contrats, notamment en ce qui concerne les droits de propriété des masters. Le cas a également révélé l'équilibre entre les intérêts des artistes et des maisons de disques dans la gestion des enregistrements.

b) Affaire "Taylor Swift - Big Machine Records" : La vente des Masters (2019)

Un autre cas emblématique est celui de **Taylor Swift** et de la maison de disques **Big Machine Records**, qui a vendu les droits des premiers albums de Swift à **Scoter Braun**. Taylor Swift a publiquement dénoncé cette vente, affirmant qu'elle n'avait pas été consultée. Bien que la vente soit légalement validée, l'affaire a mis en lumière des pratiques contractuelles perçues comme exploitantes et a soulevé des questions sur la **protection des artistes** vis-à-vis des accords de cession de leurs masters.

Le principe dégagé : Bien que l'affaire n'ait pas donné lieu à une décision juridique définitive, elle a conduit à un débat sur les conditions contractuelles dans l'industrie musicale, notamment en ce qui concerne le **contrôle des artistes sur leurs masters**. L'affaire a permis d'attirer l'attention sur le besoin de réformer les pratiques contractuelles pour donner plus de pouvoir aux artistes dans la négociation des droits sur leurs œuvres.

4. Les Droits Voisins du Droit d'Auteur : L'Interprétation et les Droits des Artistes Interprètes

Les artistes interprètes (musiciens, chanteurs, etc.) disposent également de droits voisins du droit d'auteur. Plusieurs décisions judiciaires ont été rendues en matière de rémunération et de reconnaissance des droits des interprètes.

a) Affaire "SACEM et la rémunération des artistes interprètes" : Arrêt du 15 juin 1999 (Cour de cassation)

Dans cette affaire, un groupe d'artistes interprètes a contesté les conditions de distribution des redevances par la **SACEM** (Société des Auteurs, Compositeurs et Éditeurs de Musique), arguant que les auteurs et compositeurs percevaient une part plus importante que les artistes interprètes. La Cour de cassation a décidé que la SACEM devait revoir la répartition des royalties en tenant compte des droits des artistes interprètes.

Le principe dégagé : Cette décision a renforcé l'idée que les artistes interprètes ont un droit à une rémunération équitable pour l'exploitation de leurs performances musicales. Elle a également rappelé l'importance de la répartition transparente et équilibrée des royalties dans le cadre des droits voisins du droit d'auteur.